Scène Nationale / Théâtre de l'Espace - Contrats d'objectifs et de mise à disposition de biens avec l'Association Espace Besançon Planoise

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le contrat conclu avec la Scène Nationale Espace Besançon Planoise expire au 31 décembre 2002. Le contrat proposé est passé dans un contexte nouveau puisque, en mai 2002, l'Etat / Ministère de la Culture et la Ville de Besançon donnaient leur agrément à la proposition du Conseil d'Administration de l'Association Espace Besançon Planoise, de nommer M. Daniel BOUCON Directeur de la Scène Nationale, confirmant ainsi le maintien du label Scène Nationale après une période d'incertitude.

C'est pourquoi il est proposé de signer un nouveau contrat pour une durée de 3 ans. Ce contrat qui lie l'Association Espace Besançon Planoise à la Ville, en présence de M. Daniel BOUCON, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2003 et se terminera le 31 décembre 2005.

Ce contrat spécifie notamment :

1) Les missions de la Scène Nationale :

- * s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale dans les champs les plus divers de la culture contemporaine,
- * organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,
- * participer localement à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Le projet artistique et culturel répondant à ces objectifs sera présenté à la Ville dans les trois mois et mis en oeuvre par le Directeur de la Scène Nationale. Il confortera les actions engagées par le développement des réseaux des partenaires et les démarches orientées vers le jeune public.

2) Les moyens alloués par la Ville de Besançon :

- * une subvention annuelle de fonctionnement versée en 3 tranches égales. Elle s'élèvera à 638 390 € pour l'année 2003. Elle sera actualisée en 2004-2005 en fonction des possibilités budgétaires de la Ville, du respect de la convention et du bilan de la saison écoulée,
- * la mise à disposition du bâtiment Espace Culturel sis Place de l'Europe, son équipement scénique et son mobilier, 2 alvéoles dans le hangar de Décors de Chemaudin, selon les dispositions précisées dans une convention de mise à disposition annexée au présent contrat. Ces mises à disposition sont effectuées à titre gratuit.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet et autoriser M. le Maire à signer le contrat et la convention de mise à disposition à intervenir dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, un Conseiller s'abstenant.

Ne prennent pas part au vote : M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. CYPRIANI, Mme GEIGER, M. ROSSELOT.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.